



Les engagements de la Ministre des Solidarités et de la Santé

« *La psychiatrie ne sera plus le parent pauvre : soyez-en assurés, j'en fais une priorité de santé* »,
Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé, 26 janvier 2018.

Congrès de l'Encéphale, Paris, 26 janvier 2018

Après avoir dressé un bilan sans complaisance de l'organisation actuelle des soins en psychiatrie et santé mentale et de leur place dans la société, la Ministre a annoncé un large éventail de mesures, dont certaines s'inscrivent dans le court terme, tandis que d'autres devraient amorcer une réforme en profondeur avec en ligne de mire **l'inclusion sociale et la déstigmatisation** des malades : renforcement des coopérations entre psychiatres et généralistes, généralisation pour ces derniers du stage en psychiatrie afin de favoriser le diagnostic précoce et l'insertion sociale des patients, priorité absolue de la pédopsychiatrie en matière de formation de praticiens et d'enseignants. La recherche devrait être, elle aussi, largement renforcée par la création d'un **comité stratégique de psychiatrie et de santé mentale** présidé par la Ministre.

Source : *Un autre Regard*, n°1-2018, p. 8.

Notre seule réserve : aucune de ces mesures, réclamées de longue date par l'Unafam, n'a fait l'objet pour l'instant d'un chiffrage budgétaire.

En écho aux engagements de la Ministre, notre Présidente nationale souligne dans une Lettre ouverte la légitimité de la schizophrénie à figurer au nombre des maladies chroniques référencées pour la qualité et la pertinence des parcours, demande l'inscription de la psychiatrie dans le nouveau dispositif d'intervention de l'infirmier exerçant en pratique avancée et appelle de ses vœux une psychiatrie du XXIème siècle.

Lettre ouverte à Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé

La psychiatrie, une discipline à soutenir !

Madame La Ministre,

Deux sujets d'actualité nous font craindre que la psychiatrie reste une discipline à part durant encore quelques décennies.

1. La grande consultation autour d'une stratégie de transformation du système de santé, dont l'un des chantiers porte sur la qualité et la pertinence des soins.

Elle a pour finalité de garantir la meilleure qualité de soins possible pour l'ensemble des Français. Pour ce faire, une élaboration des indicateurs de qualité des parcours pour les dix pathologies les plus fréquentes est en cours d'élaboration avec la Haute Autorité de Santé (HAS),

dès cette année.

Or, parmi les six pathologies chroniques déjà identifiées **ne figure aucune pathologie psychiatrique**. Par ailleurs, nos échanges avec la HAS ne semblent pas aller dans le sens d'en retenir une et nous laissent craindre que de nombreux blocages repoussent ce chantier. Les raisons de ces blocages, dont la complexité du sujet, ne sont plus aujourd'hui acceptables pour les patients et leur entourage.

Nous demandons que la schizophrénie fasse partie des pathologies retenues. La mesure de la qualité des parcours est d'autant plus importante que cette pathologie affecte de nombreux malades durablement (1 personne sur 100 en France selon l'OMS), que la qualité des soins dépend non seulement de l'offre sanitaire locale mais aussi des pratiques du psychiatre et que le lien sanitaire, social et médico-social est souvent défaillant.

2. Le décret relatif aux domaines d'intervention, aux conditions et aux règles s'appliquant à l'infirmier exerçant en pratique avancée.

Si certaines pathologies chroniques sont retenues, **l'inscription pour la psychiatrie est reportée.**

Comment justifier cette décision alors que la diminution du nombre de psychiatres est programmée ? L'intérêt d'une formation complémentaire d'un niveau master pour suppléer les psychiatres et les médecins généralistes dans la prise en charge de patients vivant avec des troubles psychiques est un argument pour cette spécialisation. Ces pratiques ont déjà fait leurs preuves dans de nombreux pays.

L'inscription de la psychiatrie dans ce nouveau dispositif se justifie pleinement par :

- L'importance **d'aller au-devant de patients chroniques** dont, en particulier, ceux ayant une faible observance thérapeutique,
- La nécessaire **prévention** afin de limiter les rechutes avec leurs conséquences de ré-hospitalisations coûteuses pour le patient et le système de santé,
- L'importance de mettre en place **une éducation thérapeutique précoce** associant le patient vivant avec des troubles psychiques sévères à ses soins,
- L'indispensable **action coordonnée** des acteurs de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social.

Le développement des soins primaires, l'accessibilité à des parcours de santé pertinents et de qualité, la réduction des recours inappropriés aux urgences et à l'hospitalisation, comptent parmi les principaux axes que nous soutenons.

Nous concluons en vous disant que, certes, **la psychiatrie est un sujet complexe mais elle est une discipline médicale comme les autres**. Les patients et leurs familles, sont dans l'attente de soins en adéquation avec leur pathologie et en adéquation avec des pratiques du XXIème siècle.

Vous avez clairement annoncé que la psychiatrie et la santé mentale étaient au coeur de vos préoccupations. Nous comptons sur votre soutien pour qu'elle soit traitée comme les autres disciplines.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, mes salutations respectueuses.

Béatrice Borrel
Présidente de l'Unafam
Paris, mai 2018

UNAFAM - Union nationale de familles et amis de personnes malades et /ou handicapées psychiques – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

SIEGE NATIONAL : 12, villa Compoint • 75017 PARIS

Ecoute-famille : 01 42 63 03 03 • Service Administratif : 01 53 06 30 43

www.unafam.org